

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES-VERBAL DE SEANCE – S05**

**Séance du 12 juillet 2021 à 20 heures**

Le douze juillet deux mil vingt et un à vingt heures, le conseil municipal de la commune de SOS dûment convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de Sos, sous la présidence de Didier SOUBIRON, Maire de la commune de SOS-GUEYZE-MEYLAN.

**Présents** : M. SOUBIRON Didier, Mme STALTER Claudette, Mme Valérie DAUBA, Mme PRÉVOT Nicole, M. Arnaud LARCHÉ, M. SANNER Bruno, M. WALTER Joseph.

**Absents excusés** : M. TISSOT François, Mme SARION BOURDON Marie-France, M. ANDRIEU Dominicq, M. CHALDU Patrick, Mme DE GROOT Esther

**Absent non-excuse** : M. TONIN Patrick

**Procuration** : M. TISSOT François à Mme STALTER Claudette  
Mme SARION BOURDON Marie-France à Mme DAUBA Valérie  
M. CHALDU Patrick à M. TONIN Patrick  
M. ANDRIEU Dominicq à Mme PRÉVOT Nicole  
Mme DE GROOT Esther à M. LARCHÉ Arnaud

**Secrétaire de Séance** : Mme PRÉVOT Nicole

**Président de séance** : M. Didier SOUBIRON

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour** :

1. **Approbation des comptes-rendus des séances précédente**
2. **DÉLIBÉRATION – Acceptation des nouvelles communes ayant demandé leur adhésion au SIVU du Chenil Fourrière du Lot-et-Garonne**
3. **DÉLIBÉRATION – Prélèvement automatique des recettes pour les usagers**
4. **DÉLIBÉRATION – Titre Payable par Internet : PAYFIP**
5. **DÉLIBÉRATION – Attribution 2021 : Subventions aux associations**
6. **DÉLIBÉRATION – Opération de revitalisation du territoire – validation de la convention**
7. **DÉLIBÉRATION – Gueyze : travaux de sécurisation dans le Bourg**
8. **DÉLIBÉRATION – Projet photovoltaïque Reden Solar: modification du zonage Parcelle 000 D33, D34, D35, D36**
9. **DÉLIBÉRATION – Colis de Noël 2021**
10. **Organisation des marchés de producteurs : planning présence et du rangement par les élus**
11. **Présentation : Association pour le respect et la protection animale**
12. **Questions diverses**

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

## **Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Les comptes rendus des séances du 07 avril, 14 avril 2021 et 27 mai 2021 sont validé par les membres du conseil municipal.

## **1 – DÉLIBÉRATION – Acceptation des nouvelles communes ayant demandé leur adhésion au SIVU du Chenil Fourrière du Lot-Et-Garonne**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que la commune est adhérente au SIVU Chenil Fourrière. Par délibération du 05 décembre 2020, déposée en Préfecture le 11 décembre 2020, le Comité Syndical du SIVU Chenil Fourrière a accepté et voté à l'unanimité leurs adhésions. Il s'agit des communes de : Saint-Front-sur-Lémance et Puysserampion.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adhésion au sein du SIVU de ces deux communes,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**Avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

► Accepte l'adhésion des communes de Saint-Front-sur-Lémance et Puysserampion au sein du SIVU Chenil Fourrière.

## **2 - DÉLIBÉRATION – Prélèvement automatique des recettes pour les usagers**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est désormais possible d'opter pour le prélèvement automatique mensuel pour le recouvrement des créances de cantine, garderie, loyer.

Actuellement, les usagers peuvent payer soit par chèque, soit en numéraire en se rendant au guichet de la Trésorerie.

Ce nouveau système permettra aux bénéficiaires de simplifier les paiements tout en assurant à la commune des flux de trésorerie plus réguliers.

Il permet pour l'utilisateur de se libérer des tâches matérielles et de limiter le risque d'oubli ou de retard de paiement.

La collectivité fixera la date de prélèvement automatique, soit le 10 de chaque mois, ce qui lui permettra de sécuriser et d'accélérer l'encaissement des produits locaux.

Les personnes qui souhaiteront recourir à ce service devront en faire une demande auprès de la collectivité, pour la mise en place d'un contrat de prélèvement.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**Avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, DÉCIDE**

- La mise en place d'un prélèvement automatique dans les conditions exposées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les règlements financiers.

## **3 – DÉLIBÉRATION – Titre payable par Internet : PAYFIP**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible d'opter pour le paiement en ligne des titres tel que la cantine, la garderie, le loyer émis par la collectivité. Il s'agit d'un nouveau service, mis gratuitement à leur disposition par la DGFIP : la solution « PAYFIP ».

Actuellement, les usagers peuvent payer soit par chèque, soit en numéraire en se rendant au guichet de la Trésorerie.

PayFiP présente l'avantage de laisser l'utilisateur choisir, pour chaque facture reçue, entre un paiement par carte de crédit ou une autorisation unique de prélèvement bancaire.

L'environnement qui gère les règlements est entièrement automatisé et sécurisé.

Il permet pour l'utilisateur de se libérer des tâches matérielles. Il n'a pas à se déplacer (ni au centre des Finances publiques, ni dans un bureau de tabac pour le paiement de proximité), ne génère aucune manipulation d'enveloppe et de frais postaux par rapport au paiement par chèque.

Un **service en ligne disponible 24h sur 24 et sept jours sur sept** qui permettra aux bénéficiaires de simplifier les paiements tout en assurant à la commune des flux de trésorerie plus réguliers.

Le déploiement de PayFiP constitue un pas de plus vers la réalisation de cet objectif de modernisation et de simplification.

L'accès à PayFip se fera :

- En indiquant sur les titres et factures l'adresse du site de paiement de la DGFIP, [www.pay-fip.gouv.fr/](http://www.pay-fip.gouv.fr/).

Aucun développement informatique n'est à prévoir pour la collectivité, hormis une mention supplémentaire à porter sur les titres et factures quant aux moyens de paiement possibles.

Lorsque l'utilisateur opte pour un prélèvement unique, cela n'engendre aucun frais pour la collectivité.

Une convention d'adhésion à PAYFIP devra être passée entre la collectivité et le correspondant monétaire de la Direction Départementales des Finances publiques du Lot-et-Garonne.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
Avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, DÉCIDE**

- ▶ La mise en place du PAYFIP dans les conditions exposées ci-dessus,
- ▶ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion.
- ▶ D'autoriser Monsieur le Maire à signer les règlements financiers.

#### 4 – DÉLIBÉRATION – Attribution 2021 : subventions aux associations

Madame Valérie DAUBA, vice-présidente de la commission vie associative et sports informe le conseil des différentes demandes de subventions déposées par les associations locales.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
Avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, DÉCIDE**

- ▶ **D'allouer** aux associations les subventions dont le détail suit :

ASSOCIATION	Subvention accordée en 2020 (en euros)	Subvention demandée en 2021 (en euros)	Subvention accordée en 2021 (en euros)	Observations
SOS CLUB Loisirs et Partage	1000.00	1000.00	800.00	
Comité d'animation de SOS	-	3000.00	3000.00	1 <sup>ère</sup> demande, organisation des MPP, paiement de la musique, des concerts

Comité des fêtes de SOS	2000.00	3000.00	3000.00	
Convivialité et Loisirs	100.00	100.00	100.00	Sainte Maure
Les amis Sotiates	200.00	200.00	200.00	
Section Jeunes Sapeurs-Pompiers	-	-	50.00	1 <sup>ère</sup> demande : former des jeunes entre 13 et 15 ans pendant 3 ans
Echo de le Gélise	-	-	50.00	1 <sup>ère</sup> demande
Arc en ciel Sotiate (foot)	3000.00	3000.00	3000.00	Si reprise
APE – RPI parents d'élèves	1000.00	1000.00	1000.00	Réalisation journée famille
Mézinais	-	50.00	50.00	
Ancien combattant d'Algérie	-	150.00	50.00	
ANACR comité local	50.00	50.00	50.00	
UFAC Souvenir Français	-	50.00	50.00	
ADRA Association Des Retraités Agricoles du Mézin	50.00	50.00	50.00	
UNA	50.00	Demande de don	50.00	
ADMR de Mézin	100.00	Demande de don	50.00	
Les Archers	50.00	350.00	200.00	
Basket Club Mézin Moncrabeau	-	100.00	50.00	1 <sup>ère</sup> demande
Les restos du cœur 47	50.00	Demande de don	-	
Société de chasse de Gueyze	200.00	200.00	200.00	
NATH de Gueyze	200.00	200.00	200.00	Repas le 19 juin 2021
Land Albret	150.00	-	200.00	
Comité des fêtes de Meylan	800.00	800.00	800.00	0€00 si pas de d'animations d'organisées
Comité des fêtes de Gueyze	800.00	800.00	-	Pas de fêtes cette année

Société de pêche	200.00	350.00	300.00	Concours de pêche
Société de chasse de Meylan	200.00	200.00	200.00	

► Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021 au compte 6574.

## 5 - DÉLIBÉRATION – Opération de Revitalisation du Territoire – Validation de la convention

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ÉLAN),

Vu la décision DC 050-2020 du 16 avril 2020 relative à la mise en œuvre d'une Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur l'Albret,

Vu la convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » de Nérac, signée le 04 février 2020,

Vu la délibération n°DE-068-2021 du 30 juin 2021 d'Albret Communauté validant le projet de convention d'ORT

Considérant qu'Albret Communauté, est engagé aux côtés de Nérac dans le programme national Petites Villes de Demain depuis le 04 février dernier. Il est proposé, conformément à la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ÉLAN) du 23 novembre 2018, de valider le projet de convention d'Opération de Revitalisation du Territoire d'Albret Communauté.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que ce projet de convention d'ORT multisectorielle intègre en plus de Nérac, les communes de Barbaste, Lavardac, Buzet-sur-Baïse, Francescas, Lamontjoie, Mézin, Vianne et Sos, identifiées dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de l'Albret comme des pôles structurants pour le développement du territoire. Elles sont engagées dans une dynamique de renforcement de leur centre-bourg.

Monsieur le Maire rappelle qu'un chef de projet ORT est déjà en poste depuis juillet 2020 pour travailler sur ce sujet.

Ce projet a pour ambition de détailler et partager le projet de développement et de revitalisation de l'Albret en s'appuyant sur les communes structurant un parfait maillage de l'ensemble du territoire.

A ce titre, il comprend :

- **Un diagnostic multithématique**, sous la forme d'une synthèse sur la situation de chaque centre-bourg des 9 communes,

- **Une stratégie de redynamisation** bâtie sur 3 axes :

- 1- un territoire qui maintient son attractivité, plus équilibré et préservant sa dynamique ;

- 2- un territoire qui soutient le développement économique local ;

- 3- un territoire avec une identité préservée et engagé dans la transition énergétique

- **Un bilan d'attractivité urbaine** des centralités d'Albret Communauté,

- **Les périmètres ou secteurs d'intervention ORT** au sein desquels les dispositifs créés par la loi ELAN pourront s'appliquer et sur lesquels seront priorisées les actions menées,

- **Un programme d'actions** qui liste les actions que la Communauté de Communes, les villes de Nérac, Barbaste, Lavardac, Buzet-sur-Baïse, Francescas, Lamontjoie, Mézin, Vianne et Sos prévoient de mener au sein des secteurs d'intervention ORT,

La convention d'ORT d'Albret Communauté a, plus globalement, pour ambition de promouvoir des actions concertées à l'échelle de l'intercommunalité. Aussi des avenants à la présente convention définiront ultérieurement de nouvelles actions et/ou de nouveaux périmètres sur ces communes engagées dans une dynamique de revitalisation de leurs centres-bourgs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

DECIDE avec 11 voix,

► **de valider** le projet d'ORT annexé à la présente délibération ;

► **de préciser** que le projet de convention d'ORT, validé par le conseil communautaire d'Albret Communauté est également soumis à la validation des conseils municipaux de Nérac, Lavardac, Barbaste, Mézin, Buzet-sur-Baïse, Vianne, Francescas et Lamontjoie puis des services de l'État et des instances internes des partenaires financeurs des actions de ce dispositif ;

► **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Monsieur le maire précise à l'assemblée que la communauté de commune peut aider la commune par l'obtention de subventions. Ces aides permettront d'organiser des semaines locales.

#### **7 – Gueyze : travaux de sécurisation dans le Bourg**

Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble du conseil municipal le projet de travaux de sécurisation de voirie sur la RD 656 à l'entrée du village de Gueyze.

Après avoir consulté le service voirie qui avait préconisé en 2019, un aménagement de voirie visant à réduire la vitesse des véhicules à l'entrée du hameau de Gueyze. Celui-ci avait implanté un compteur pour analyser la vitesse des véhicules, et avait confirmé les excès de bon nombre d'entre eux.

Par la suite l'Unité départementale de l'Agenais a installé des chicanes temporaires pour réduire la vitesse et aux vues de retours positifs, par la délibération du conseil municipal le 30 novembre 2020, celui-ci a validé les travaux de construction de chicanes définitives.

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention au titre des amendes de police a été déposée le 17 décembre 2020 auprès du conseil départemental.

Ce dossier sera proposé à la Commission permanente du conseil départemental, avec un avis favorable pour un attribution du fonds des amendes de police 2021.

Monsieur le Maire présente les devis reçus par :

- L'entreprise COLAS le 12 mai 2021 pour un montant de 9 874.00€ HT soit 11 849.76 € TTC.
- L'entreprise ROY le 14 juin 2021 pour un montant de 10 084.00€ HT soit 12 101.16 € TTC.

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

**Avec 11 voix pour :**

**Décide** de retenir le devis COLAS pour un montant 11 849.76 € TTC., car il correspond en tous points au cahier des charges.

**Dit** que les crédits sont prévus au BP 2021 compte 2152.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à cette décision et au règlement des dépenses.

**8 – DÉLIBÉRATION - Projet photovoltaïque Reden Solar : modification de zonage Parcelles 000 D33, D34, D35, D36**

Monsieur le Maire expose que la commune a été sollicitée par la société REDEN SOLAR pour la réalisation d'un projet photovoltaïque sur son territoire. Ce projet consiste à implanter un parc photovoltaïque dont l'électricité produite sera injectée sur le réseau électrique existant le plus adéquat.

En l'état, l'implantation d'un tel équipement n'est pas compatible avec le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (Communauté de Communes du Mézinois) puisque prévue en Zone N ne pouvant accueillir ce type d'équipement.

Afin de permettre la réalisation du projet photovoltaïque au sein de la Zone N du Plan Local d'Urbanisme, une évolution de celui-ci est donc souhaitée par le Conseil Municipal dans le cadre du projet PLU INTERCOMMUNAL (Albret Communauté).

Le projet photovoltaïque envisagé, dont l'électricité sera injectée sur le réseau public, revêt un intérêt général pour la collectivité.

Par la présente délibération, il est donc proposé au conseil municipal de délibérer favorablement sur l'opportunité d'un tel projet et de saisir la communauté de communes ALBRET COMMUNAUTE pour que le projet de document urbanisme intercommunal soit compatible.  
Ce document doit permettre en premier lieu un zonage AU sur l'emprise du projet, ou à défaut un zonage Npv.

Références Cadastres	Commune	Surface foncière totale
000 D 33	SOS	2 ha 32 a 15 ca (23215 m <sup>2</sup> )
000 D 34	SOS	3 ha 34 a 70 ca (33470 m <sup>2</sup> )
000 D 35	SOS	3 ha 60 a 50 ca (36050 m <sup>2</sup> )
000 D 36	SOS	5 ha 70 a 50 ca (57050 m <sup>2</sup> )

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer :

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
Avec 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Environnement,  
Vu le Schéma régional d'aménagement, de développement durable Nouvelle Aquitaine,  
Vu la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte du 17 août 2015,

**DÉCIDE**

► De donner son accord pour la réalisation sur le territoire communal d'un parc photovoltaïque porté par la Société REDEN SOLAR,

► De soutenir l'intégration de ce projet dans le projet du plan local d'urbanisme intercommunal, via un zonage AU ou à défaut un zonage Npv.

**9 – Colis de Noël 2021**

Monsieur Dominicq ANDRIEU et Madame Nicole PREVOT présentent le projet « Colis de Noël 2021 » à l'ensemble du conseil municipal.

Après avoir visité la Ferme LAFFITTE de Monsieur CAILLAU. Celui-ci à gracieusement donné un colis pour démonstration.

Ils énoncent la composition du panier et son tarif.

Le conseil a demandé s'il serait possible d'échanger une ou deux terrines par un autre produit. Et revenir à la Ferme de Gagnet pour voir ses propositions et tarifs.

Il a été proposé que toutes les personnes de 75 ans et plus bénéficieront du colis, soit un total de 116 colis.

La dépense prévue serait de 2000€00, soit 17€25 l'unité.

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur Dominicq ANDRIEU et Madame Nicole PRÉ-VOT

### DÉCIDE

- ▶ D'offrir un colis à tous les habitants de SOS un colis aux personnes de 75 ans et plus.
- ▶ De valider le budget de 2 000€00 soit 17€25 le colis.

### 10 – Organisation des Marchés de Producteurs : planning présence et du rangement par les élus.

Monsieur le maire demande à l'ensemble du conseil municipal de s'inscrire sur le planning de présence pour le rangement après le marché de producteurs du mercredi.

Planning des présences et rangements des élus								
		14-juil-21	21-juil-21	28-juil-21	04-août-21	11-août-21	18-août-21	25-août-21
SOUBIRION Didier	Matin	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN
	Soir	SOIR	SOIR	SOIR	SOIR	SOIR	SOIR	SOIR
STALTER Claudette	Matin	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN
	Soir	SOIR						
TISSOT François	Matin	EN CONVALESCENCE						
	Soir	EN CONVALESCENCE						
DAUBA Valérie	Matin	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN			MATIN
	Soir							
PRÉVOT Nicole	Matin	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN
	Soir	SOIR	SOIR	SOIR	SOIR	SOIR	SOIR	SOIR
TONIN Patrick	Matin	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN
	Soir							
LARCHÉ Arnaud	Matin	selon convenance						
	Soir	selon convenance						
	Matin	MATIN	MATIN				MATIN	MATIN



SANNER Bruno	Soir	SOIR					SOIR	
SARION- BOURDON Marie-France	Matin		MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN
	Soir							
ANDRIEU Dominicq	Matin	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN
	Soir							
WALTER Joseph	Matin	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN	MATIN
	Soir	SOIR		SOIR	SOIR	SOIR	SOIR	SOIR
CHALDU Pa- trick	Matin							
	Soir							
DE GROOT Esther	Matin							
	Soir							

## 11 – Présentation : Association pour le Respect et la Protection Animale (ARPA)

Monsieur le Maire présente l'ARPA situé sur la commune de Boé, qui œuvre pour accueillir, nourrir, soigner, stériliser et identifier les animaux abandonnés, maltraités, issus de la fourrière qui sont recueillis au sein du refuge et de famille d'accueil.

L'ARPA intervient également sur des cas de maltraitance ou de négligences avec poursuites judiciaires lorsque les faits sont avérés.

L'ARPA propose à la commune la mise en place d'une convention avec l'attribution d'une subvention et un partenariat pour la régulation des chats libres, comme le prévoit la réglementation art. L211-27 du code rural et de la pêche maritime.

A travers cette convention, l'ARPA propose la capture des chats, leurs stérilisations et leurs identifications. Pour ensuite les relâcher et maintenir sur leur site de capture de vie, permettant de réguler leur prolifération.

Le conseil municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire, décide :

- de ne pas mettre en place la convention avec l'attribution d'une subvention et un partenariat avec l'ARPA car une convention est déjà signée depuis 2018 avec le SIVU et la clinique vétérinaire, docteurs Eberhardt et Mirabaud de GABARRET, pour la castration des animaux.

## 12 – Questions diverses

**Joseph WALTER quitte la séance à 22h56.**

- **Adressage** : Un courrier sera fait à tous les habitants de la commune pour communiquer la nouvelle adresse et la marche à suivre pour prévenir les différents organismes.  
Les plaques avec le numéro de maison seront réceptionnées et installées par les habitants à la mairie pendant les horaires d'ouverture.
- **Atelier de la sauvegarde** : Une animation sur inscription sera proposée le 09 septembre 2021.

Objet : « Remise en mémoire du Code de la Route »

Au matin : Code de la Route

Après-midi : Sécurité

- **Données nationales du patrimoine** : prévue le 1<sup>er</sup> Week-end de septembre
- **Commémoration** : La cérémonie Plaque des pendues à partir de 10h20 à SOS ; La cérémonie commémorative des combats de la vallée de la Gueyze se déroulera le **Dimanche 25 juillet 2021 à 11 heures.**
- **Étude travaux église de Meylan** : Un architecte des bâtiments de France et une Architecte sont venus. Un devis de frais d'étude à été remis : 5000€00.  
La commune peut prétendre à une aide entre 70 et 75 % du prix des travaux. Il faudra faire un appel de marché pour avoir des devis comparatifs.  
Les travaux consistent à des travaux d'investissement du sol et d'étanchéité du clocher.

Le maire lève la séance à 23h30.

## DÉLIBÉRATIONS

Séance du 12 juillet 2021

### Objets des délibérations prises durant la séance :

**DÉLIBÉRATION – Acceptation des nouvelles communes ayant demandé leur adhésion au SIVU du Chenil Fourrière du Lot-et-Garonne**

**DÉLIBÉRATION – Prélèvement automatique des recettes pour les usagers**

**DÉLIBÉRATION – Titre Payable par Internet : PAYFIP**

**DÉLIBÉRATION – Attribution 2021 : Subventions aux associations**

**DÉLIBÉRATION – Opération de revitalisation du territoire – validation de la convention**

**DÉLIBÉRATION – Gueyze : travaux de sécurisation dans le Bourg**

**DÉLIBÉRATION – Projet photovoltaïque Reden Solar: modification du zonage Parcelle 000 D33, D34, D35, D36**

**DÉLIBÉRATION – Colis de Noël 2021**

### Membres présents :

NOMS Prénoms	Signatures	Observations
SOUBIRON Didier		
STALTER Claudette		
DAUBA Valérie		
PREVOT Nicole		
TONIN Patrick		
LARCHÉ Arnaud		
SANNER Bruno		
WALTER Joseph		

**Procuration** : M. TISSOT François à Mme STALTER Claudette  
Mme SARION BOURDON Marie-France à Mme DAUBA Valérie  
M. CHALDU Patrick à M. TONIN Patrick  
M. ANDRIEU Dominicq à Mme PRÉVOT Nicole  
Mme DE GROOT Esther à M. LARCHÉ Arnaud

**Secrétaire de Séance** : Nicole PREVOT

**Président de séance** : M. Didier SOUBIRON